

Le bac pro conducteur transport routier marchandises forme l'élève à préparer et à organiser une mission de transport (collecte et exploitation des informations, prise en charge du véhicule, chargement, itinéraire...).

Il apprend à gérer les opérations d'enlèvement et de chargement des marchandises avec les moyens de manutention autorisés et adaptés en vue de réaliser le transport et la livraison (conduite en sécurité du véhicule, gestion du temps de conduite et de repos, localisation du site du client, mise à disposition du client de la marchandise et des documents, gestion des conditionnements).

Il acquiert la maîtrise de la communication (compte rendu à l'entreprise, relation client, gestion des litiges ou incidents, communication avec les acteurs du domaine public...).

Il devient apte à clore sa mission de transport (restitution du véhicule conformément aux procédures de l'entreprise, restitution des documents).

Ce métier présente aussi un aspect commercial et administratif. Le conducteur routier tient à jour tous les papiers (bordereaux de livraison, du carnet de bord, des factures) à présenter aux clients ou à la police lors des contrôles routiers ou douaniers. En relation directe avec le client, il (elle) joue de plus en plus un rôle commercial et peut avoir à parler une langue étrangère.

Travaillant généralement au sein d'une équipe, il est en relation avec les clients, les services internes (services exploitation, commerciaux....) et partenaires extérieurs (usagers, autorités administratives....) avec lesquels il communique à l'oral et à l'écrit, en français et dans une autre langue de la communauté européenne.

Démarche de qualité auprès de la clientèle, respect des règles de circulation et de sécurité routière, prévention des risques professionnels, d'ergonomie, d'hygiène, de sécurité, de protection de l'environnement sont des constantes du métier de conducteur transport routier marchandises.

Au volant, on attend de ce professionnel un comportement et une attitude citoyenne.



Débouchés

Le diplômé exerce ses activités dans les entreprises pratiquant tout type de transport de marchandises et pouvant nécessiter la mise en œuvre de contrats de transport spécifiques, que ce soit pour le compte propre de l'entreprise ou pour le compte d'autrui.

Métier(s) accessible(s) :

- Conducteur(trice) routier(ière)



Accès à la formation

Après la 3^{ème}, seconde professionnelle Conducteur transport routier marchandises.

Admission :

- classe de 3 e avec recrutement à procédures particulières.

- Les élèves titulaires du CAP ou du BEP du même secteur peuvent également préparer ce diplôme en 2 ans sous certaines conditions.

Qualités requises :

- capacités d'attention et de concentration
- calme et maîtrise de soi
- sens des responsabilités
- méthode et sens de l'organisation



Programme

Grille horaire (a)	2 ^{nde}	1 ^{ère}	Tle
Enseignement professionnel	330	266	260
Enseignements professionnels et français en co-intervention (b)	30	28	13
Enseignements professionnels et mathématiques-sciences en co-intervention (b)	30	14	13
Réalisation d'un chef d'œuvre	-	56	52
Prévention Santé Environnement	30	28	26
Economie-Gestion ou Economie-Droit (selon spécialité)	30	28	26
Français, Histoire-Géographie et enseignement moral et civique	105	84	78
Mathématiques	45	56	39
Langue vivante A	60	56	52
Sciences physiques et chimiques ou langue vivante B ((selon spécialité)	45	42	39
Arts appliqués et culture artistique	30	28	26
Education physique et sportive	75	70	65
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation (c) (d)	90	84	91
Période de formation en milieu professionnel (semaines)	4 à 6	6 à 8	8

- (a) Volume horaire identique quelle que soit la spécialité
 (b) Dotation horaire professeur égale au double du volume horaire élève
 (c) Y compris heures dédiées à la consolidation des acquis des élèves
 (d) En Tle: insertion professionnelle (recherche, CV, entretiens,..) ou poursuite d'études



**Enseignements professionnels**

- **Transport routier** : la réglementation et les contrats de transport, la réglementation française et européenne sur les temps de conduite et de repos, les cartes routières et les plans d'agglomération, la marchandise (l'emballage l'étiquetage, l'organisation du chargement, les matières dangereuses...).
- **La conduite des véhicules** : les règles de circulation et de sécurité routière, les différents types de permis et attestations professionnelles, la prévention routière (accidents de la route, effets et risques de l'alcool, drogues et médicaments, conduite en situation difficile), les différents types d'assurance, les lois physiques appliquées aux véhicules en mouvement, les règles de conduite appliquées aux poids lourds (en montagne, tunnels, viaducs, ville), les principes de la conduite rationnelle, la sécurité dans les manœuvres.
- **Le véhicule de transport de marchandises** : les caractéristiques et le fonctionnement des véhicules (motorisation, alimentation en carburant et en air, refroidissement, lubrification, graissage, embrayage, suspension, freinage, circuits électriques...), les dispositifs hydrauliques embarqués.
- **La manutention** : les règles d'utilisation des équipements de manutention (transpalette, diable...), les règles de manutention lors des chargements et des déchargements, les règles de bâchage et de débâchage, conduite de chariots de manutention à conducteur porté.
- **Environnement et organisation de l'entreprise** : l'environnement professionnel (la place du transport routier dans l'économie, les différents secteurs d'activités...), la gestion des entreprises de transport.
- **La qualité et la sécurité dans le transport routier** : les activités de travail et les risques d'accident, les risques d'atteinte à la santé, le développement durable.

**Stage**

La durée de la formation en milieu professionnel est de 22 semaines réparties sur les trois années de formation dont 22 semaines en première et terminale professionnelle.

Une certification intermédiaire visant le CAP de Conducteur Livreur Marchandises est à intégrer dans le cursus de seconde et première professionnelle ; 8 semaines de PFMP seront consacrées à des activités liées à ce diplôme.

Sur trois ans, cette PFMP se décompose suivant l'organisation suivante :

- 6 semaines permettant d'aborder des activités liées à la réalisation d'opérations de préparation, de chargement-déchargement, d'arrimage, de livraison et d'enlèvement des marchandises.

- 5 semaines permettant d'aborder des activités liées à des opérations de transport en lien avec des transports spécifiques (transport frigorifique, matières dangereuses, masses indivisibles,...),

- 11 semaines de conduite intensive de type B, C et EC et aux manœuvres, encadrées par les enseignants de l'établissement de formation.

**Examen**

Épreuves	Coef.
E1 : Epreuve scientifique et technique	
Sous-épreuve E11 : Analyse d'une situation professionnelle de transport spécifique	2
Sous-épreuve E12 : Mathématiques	1.5
Sous-épreuve E13 : Sciences physiques et chimiques	1.5
E2 : Etude technologique : Etude de cas : préparation d'une activité de transport routier	3
E3 : Epreuve pratique prenant en compte la formation en entreprise	
Sous-épreuve E31 : Réalisation d'interventions en entreprise	2
Sous-épreuve E32 : Conduite d'un véhicule lourd articulé	5
Sous-épreuve E33 : Conduite avec mise à quai ; conduite de chariot de manutention	2
Sous-épreuve E34 : Economie gestion	1
Sous-épreuve E35 : Prévention Santé Environnement	1
E4 : Epreuve de langue vivante étrangère	2
E5 : Epreuve de Français, Histoire-Géographie et enseignement moral	
Sous-épreuve E51 : Français	2.5
Sous-épreuve E52 : Histoire-Géographie et enseignement moral	2.5
E6 : Epreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	1
E7 : Epreuve d'éducation physique et sportive	1
Epreuves facultatives	
EF1 : Langue vivante étrangère	Pts>10
EF2	Pts>10

**Poursuite d'études**

Les titulaires de Bac Pro qui ont obtenu un avis favorable du conseil de classe seront prioritaires dans les BTS correspondant à leur spécialité (en application du décret n° 2017-515 du 10 avril 2017 sur l'expérimentation Bac Pro/BTS) modifié par le décret no 2021-227 du 26 février 2021 relatif aux modalités particulières d'admission dans une section de techniciens supérieurs pour les titulaires d'un baccalauréat professionnel.



Le bac pro a pour premier objectif l'insertion professionnelle.
Mais avec un très bon une poursuite d'études est envisageable.
Par exemple :

- BTS Gestion des transports et logistique associée

Pour connaître les poursuites d'études envisageables
consultez les guides régionaux.

Ou se former en Occitanie

Aude (11)

Lézignan-Corbières - Lycée Ernest Ferroul (Public) /

Gard (30)

Alès - Lycée privé la Salle (Privé) /

Nîmes - Lycée professionnel Jules Raimu (Public) /

Haute-Garonne (31)

Toulouse - lycée polyvalent Joseph Galliéni (Public) /

Tarn-et-Garonne (82)

Valence d'Agen - lycée polyvalent Jean Baylet (Public) /

I formation initiale

A formation en apprentissage



Internat/ Hébergement possible

En savoir plus

Retrouvez sur <https://documentation.onisep.fr/>

les publications disponibles (collections Diplômes, Dossiers,
Parcours, Zoom sur les métiers, Pourquoi pas moi ?, Handi +)

**Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au centre
d'information et d'orientation (CIO).**

**N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Education
Nationale (PSY-EN).**



Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Montpellier

Alès
04 49 05 80 81 - ce.0300061d@ac-montpellier.fr

Bagnols sur Cèze
04 49 05 80 85 - ce.0300992r@ac-montpellier.fr

Béziers
04 67 62 45 04 - ce.0340097w@ac-montpellier.fr

Carcassonne
04 34 42 91 90 - ce.0110035d@ac-montpellier.fr

Castelnaudary
04 34 42 91 88 - ce.0110843g@ac-montpellier.fr

Céret
04 68 87 02 07 - ce.0660575s@ac-montpellier.fr

Lunel
04 48 18 55 30 - ce.0341426r@ac-montpellier.fr

Mende
04 30 43 51 95 - ce.0480020l@ac-montpellier.fr

Montpellier Celleneuve
04 48 18 55 60 - ce.0341619a@ac-montpellier.fr

Montpellier Esplanade
04 48 18 55 10 - ce.0341482b@ac-montpellier.fr

Narbonne
04 68 32 61 75 - ce.0110036e@ac-montpellier.fr

Nîmes
04 49 05 80 80 - ce.0301328f@ac-montpellier.fr

Perpignan
04 11 64 23 66 - ce.0660667s@ac-montpellier.fr

Pézenas
04 48 18 55 75 - ce.0341033n@ac-montpellier.fr

Prades
04 11 64 23 55 - ce.0660463v@ac-montpellier.fr

Sète
04 67 67 31 00 - ce.0340098x@ac-montpellier.fr

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Toulouse

CIO Albi
Tél. 05 67 76 57 74 - cio.albi@ac-toulouse.fr

CIO Auch
05 62 05 65 20 - cio.auch@ac-toulouse.fr

CIO Cahors
Tél. 05.65.30.19.05 - cio.figeac@ac-toulouse.fr

CIO Castelsarrasin
05 36 25 74 99 - cio.castelsarrasin@ac-toulouse.fr

CIO Castres
Tél. 05 67 76 57 90 - cio.castres@ac-toulouse.fr

CIO Condom
05 67 76 51 82 - cio.condom@ac-toulouse.fr

CIO Decazeville
05 65 43 17 88 - cio.decazeville@ac-toulouse.fr

CIO Figeac
05 67 76 55 66 - cio.figeac@ac-toulouse.fr

CIO Foix
05 67 76 52 94 - cio.foix@ac-toulouse.fr

CIO Lourdes
05 67 76 56 43 - cio.lourdes@ac-toulouse.fr

CIO Millau
[05 65 60 98 20 - cio.millau@ac-toulouse.fr](mailto:cio.millau@ac-toulouse.fr)

CIO Montauban
05 63 66 12 66 - cio.montauban@ac-toulouse.fr

CIO Muret
05 67 52 40 72 - cio.muret@ac-toulouse.fr

CIO Pamiers
05 67 76 53 02 - cio.foix@ac-toulouse.fr

CIO Rodez
05 67 76 54 46 - cio.rodez@ac-toulouse.fr

CIO Saint-Gaudens
05 67 52 41 41 - cio.stgaudens@ac-toulouse.fr

CIO Tarbes
05 67 76 56 33 - cio.tarbes@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Centre
05.67.76.51.84 - cio.tlsecentre@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Mirail
05.67.52.41.63 - cio.tlsemirail@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Nord
05 67 52 41 80 - cio.tlsenord@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Rangueil
05 67 52 41 55 - cio.tlserangueil@ac-toulouse.fr

